



Mauvaise adresse contrat de location

Par **stella92**, le **14/12/2016** à **16:23**

Bonjour,

je m'explique j'ai résilié mon bail de location à l'adresse qui se trouve sur mon contrat de location "vieux" de 4 ans.

évidemment se n'était plus la même adresse

j'ai donc contacter le siège de cette "SOCIÉTÉ" qui me dit que je n'avais qu'à regarder mes quittances de loyer

je crois qu'ils auraient du me renvoyer un contrat de location avec la nouvelle adresse. Mais ils ne veulent rien entendre bien sur se joue un départ pour moi le 28/12/16 et pour eux le 2/01/17

je ne sais pas si j'ai vraiment raison

comment puis je faire valoir mes droits?

merci de m'aider

Par **Visiteur**, le **14/12/2016** à **17:35**

Bsr,

A partir du moment où les quittances sont à la nouvelle adresse, ils n'avaient pas à vous adresser un nouveau contrat, mais ils auraient dû vous aviser du changement.